



# PROCES VERBAL DE REUNION

## Ville de Neuville-aux-Bois

Le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

### Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yves MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Raoul MARTINS, Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, Estelle BOEDEC, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU. Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Julia VAPPEREAU, Thierry GIRAULT, Sandrine JAMBUT, Valérie LAURIN, Jean-Louis RICHARD.

### Pouvoir :

Sonia KUGLER pouvoir à Raoul MARTINS.

Cédric LASCOMBE a été désigné en tant que secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1 - Conventions de partenariat avec les associations 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commission Sports et Culture réunie le 07/06/2021, a étudié les conventions de partenariat avec différentes associations et a émis un favorable sur ces conventions.

Il rappelle que la Ville de Neuville aux Bois apporte son concours financier et matériel à ces mêmes associations pour promouvoir et développer la pratique du sport et des activités culturelles et de loisirs.

En sa qualité de propriétaire d'installations sportives et culturelles qu'elle a construites et qu'elle entretient, la Ville de Neuville aux Bois en confie, lors de créneaux non utilisés par les établissements scolaires, l'utilisation à différentes associations sportives et culturelles. Par ailleurs, les conventions de partenariat avec les associations prévoient les montants de subventions allouées au titre de l'année 2021 suivants :

- ✓ Amicale Sportive et culturelle : 20 000 €
- ✓ Neuville Sports : 48 400 €
- ✓ Harmonie Municipale : 0 €
- ✓ Société Municipale de Tennis : 2 500 €
- ✓ ANAT : 4 500 €

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorisent Monsieur Le Maire à signer les conventions de partenariat 2021 avec les associations précitées,
- Et approuvent le versement des subventions allouées aux associations listées ci-dessus au titre de l'année 2021.

**2 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Réseau de chaleur**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre et Jury de concours, lors de sa réunion en date du 27/05/2021, a procédé à l'analyse des offres des entreprises concernant la maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur.

Monsieur Eric AUBAILLY précise que les offres ont été analysées conjointement par Yves GAUDIN, Responsable des services techniques de la Ville et Monsieur SILBERBERG, de la Société ARBOCENTRE, partenaire pour l'étude de faisabilité.

Il précise que le Cabinet Médical et la Perception seront également reliés au réseau de chaleur. Les réseaux seront amenés par la venelle afin de ne pas endommager l'allée René Cassin, tout récemment refaite.

Yves GAUDIN, Responsable des Services Techniques de la Ville, confirme les informations apportées par Monsieur Eric AUBAILLY et précise qu'il restera à déterminer l'emplacement de la future chaufferie.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a eu 13 retraits de dossiers et 3 offres :

Fournisseurs	Coût HT	Coût TTC	Note
CEBI45 - BATHIE & AL	45 400.00 €	54 480.00 €	85
ATELIER ISABELLE LECONTE - BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES DELAGE & COULIOU- INCA	51 883.00 €	62 259.60 €	71.50
BE COMBIOSOL - LAB'O 52 - J2DAO	50 840.00 €	61 008.00 €	58.72

**Les éléments de notation étaient les suivants :**

- ✓ Technique : 60%
- ✓ Prix : 40%

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre et Jury de concours propose de retenir l'offre de l'entreprise CEBI45 et BATHIE & AL pour un montant de 45 400.00 € HT soit 54 480.00 € TTC.

**Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuvent l'attribution du marché de la maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur pour le montant susmentionné à l'entreprise CEBI45 et BATHIE & AL.
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

### **3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA GUINGUETTE ET DE LA RUE DE LA GLORIETTE**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, précise aux membres du Conseil Municipal que les travaux de requalification de la rue de la Guinguette et de la rue de la Gloriette consistent en la reprise du fond de forme des deux voiries et la création d'une voirie centrale avec des trottoirs de chaque côté de la chaussée (caniveaux de type CC1 sur une partie et sur l'autre des bordures).

Initialement, le revêtement de la chaussée prévu était en enrobé noir. Sur suggestion de Monsieur Jean-Louis RICHARD, il a été demandé aux entreprises de chiffrer l'option béton désactivé.

Monsieur Patrick HARDOUIN, précise aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre et Jury de concours, lors de sa réunion en date du 24/06/2021, a procédé à l'analyse des offres. Il rappelle également que la Communauté de Communes de la Forêt intervient financièrement pour la partie réfection de la voirie (hors structure).

Il y a eu 15 retraits de dossiers et 6 offres :

FOURNISSEURS	COMMUNE + CCF				COMMUNE				NOTE
	SOLUTION DE BASE HT	SOLUTION DE BASE TTC	SOLUTION DE BASE + OPTION HT	SOLUTION DE BASE + OPTION TTC	SOLUTION DE BASE HT	SOLUTION DE BASE TTC	SOLUTION DE BASE + OPTION HT	SOLUTION DE BASE + OPTION TTC	
LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET	200 280,50	240 336,60	244 480,50	293 376,60	<b>139 571,00</b>	167 485,20	<b>183 771,00</b>	220 525,20	1
EUROVIA	218 214,60	261 857,52	266 314,60	319 577,52	<b>159 339,00</b>	191 206,80	<b>207 439,00</b>	248 926,80	2
EIFFAGE	245 903,50	295 084,20	275 803,50	330 964,20	<b>184 178,50</b>	221 014,20	<b>214 078,50</b>	256 894,20	3
BEUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS	252 046,00	302 455,20	275 446,00	330 535,20	<b>196 392,00</b>	235 670,40	<b>219 792,00</b>	263 750,40	4
YOU SAUVETRE	210 423,50	252 508,20	260 863,50	313 036,20	<b>156 664,50</b>	187 997,40	<b>207 104,50</b>	248 525,40	5
COLAS	294 258,70	353 110,44	311 288,70	373 546,44	<b>238 819,50</b>	286 583,40	<b>255 849,50</b>	307 019,40	6

L'option concerne le remplacement des enrobés par un béton désactivé.

Les éléments de notation étaient les suivants :

- ✓ Technique : 60%
- ✓ Prix : 40%

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne qu'au budget 2021, il avait été inscrit un montant de 280 000 €.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre et Jury de concours propose de retenir l'offre de l'entreprise LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET pour un montant de 183 771.00 € HT soit 220 525.20 € TTC pour la commune.

A la question de Madame Sandrine JAMBUT, Monsieur Yves MACE, précise que la Rue de la Gloriette s'arrête à l'angle du Parc de la Gilière au niveau de la barrière.

Une aire de stationnement en calcaire sera réalisée au niveau du Parc de la Gilière et la barrière sera reculée.

Il est précisé également que les riverains qui ont une sortie sur la rue de la Gloriette ainsi que les riverains de la rue de la Guinguette, ont été prévenus des nouveaux aménagements de voirie.

A la question de Madame Nadia THIBAUT, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que le remplacement de l'enrobé noir par du béton désactivé est un choix esthétique qui contribuera également à améliorer la sécurité.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuvent l'attribution du marché de la requalification de la rue de la Guinguette et de la rue de la Gloriette à l'entreprise LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET pour le montant susmentionné.
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

#### **4 - RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE - Délibération 20-78 du 07/12/2020 relative à l'attribution du marché de l'accessibilité 2019 réalisée en 2020**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal d'une erreur matérielle sur la délibération 20-78 de la réunion de Conseil Municipal du 07/12/2020, relative à l'attribution du marché d'accessibilité 2019 réalisée en 2020.

En effet, le lot n°2 - Menuiserie - devait être attribué à Croixalmétal et non Croixmarie (Croixalmétal étant une sous entité de Croixmarie).

**Pour mémoire, montant du marché concernant le lot n°2 - Menuiserie :**

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
✓ Lot 2 Menuiserie : Croixalmétal .....	66 422.44 €	79 706.93 €

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuvent la rectification de l'erreur matérielle de la délibération 20-78 du Conseil Municipal du 07/12/2020 en approuvant l'attribution du lot n°2 - Menuiserie - à Croixalmétal pour un montant 66 422.44 € HT soit 79 706.93 € TTC

#### **5 - BAIL PROFESSIONNEL d'un local au Centre Social de Neuville-aux-Bois**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Marie de la Rochemacé, Ostéopathe, loue un local au centre social depuis le 01/10/2017.

Il s'agit d'un bail professionnel d'une durée 6 ans, sans droit au renouvellement, qui devait être rédigé par Maître DOUVIN.

La délibération 17-67 de la réunion du Conseil Municipal du 25/09/2017 autorisait Monsieur Michel MARTIN, Maire, sous le mandat précédent, à signer le bail.

Le conseil municipal ayant été renouvelé, il convient donc de prendre une nouvelle délibération afin d'autoriser, le nouveau Maire, Monsieur Patrick HARDOUIN, à signer le bail que Maître DOUVIN va rédiger et à signer le contrat.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorisent Monsieur le Maire à signer le bail et le contrat ci-dessus mentionnés.

## **6 - BAIL PROFESSIONNEL d'un local au 25 Bis rue Félix Desnoyers à Neuville-aux-Bois**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'accueillir le nouveau médecin, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la location, à titre de bail professionnel, à Monsieur Stéphane PLOMMET, du local situé au 25 bis rue Félix Desnoyers, destiné à l'exercice de la médecine.

Le bail sera consenti pour une durée de 6 années commençant à courir le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour finir le 31 août 2027.

Il a été convenu entre les parties une dispense de loyer pendant une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le paiement du 1<sup>er</sup> loyer de 350 € interviendra le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise aux membres du Conseil Municipal que le Médecin n'a pas vocation à rester dans ce local. Il rejoindra le cabinet médical après les travaux de réhabilitation et d'extension.

Monsieur Pierre-Yves ROBERT précise également que les baux professionnels n'engendrent pas de frais.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuvent la location du local sis au 25 Bis rue Félix Desnoyers au Dr PLOMMET à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter Maître DOUVIN pour la rédaction du bail professionnel.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer le bail et le contrat ci-dessus mentionnés.

## **7 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Madame Nadia THIBAUT pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Madame Nadia THIBAUT informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux, la commune fait une demande de subvention auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire.

Le plan « France Relance » prévoit de renforcer ces actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, par le soutien au développement des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux).

Dans ce cadre, l'Etat et la Région Centre-Val de Loire lancent un appel à candidatures visant à soutenir les investissements (matériels et immatériels) réalisés dans le cadre des PAT, afin d'accélérer la dynamique régionale sur les PAT.

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Le PETR est porteur du PAT « Forêt d'Orléans-Loire-Sologne » ce qui nous permet d'être éligibles à cette subvention.

Le restaurant scolaire est engagé depuis plusieurs années sur les points suivants :

- La lutte contre le gaspillage
- L'augmentation des achats bio
- L'achat de viande d'origine française
- L'achat de poisson d'origine MSC
- Inscription sur la plateforme APROLOCAL et contacts avec des producteurs locaux.

Les investissements engagés par la Commune permettraient de poursuivre dans cette voie afin de répondre de plus en plus à la loi EGALIM et d'augmenter notre approvisionnement local.

**Les investissements projetés sont les suivants :**

Eplucheuse 20 kg :	3 000 € TTC
1 Armoire froide positive Liebherr :	1 560 € TTC
2 Armoires négatives Liebherr :	3 840 € TTC
Etuve 20 niv gn2/1 Bourgeat :	3 840 € TTC
	-----
TOTAL	12 240 € TTC
SUBVENTION 40%	4 896 TTC

**Le montant de ce projet est estimé à 12 240 € TTC.**

Madame Nadia THIBAUT précise l'utilisation des investissements projetés :

- L'éplucheuse permettra d'acheter localement des produits terreaux (carottes, pommes de terre, etc...),
- L'armoire froide et les armoires négatives permettront d'augmenter la capacité de stockage des denrées alimentaires,
- L'étuve permettra de cuisiner des repas végétariens (l'étuve actuelle n'étant pas suffisante).

Monsieur Patrick HARDOUIN précise le plan de financement du matériel :

	<b>Montant TTC</b>
<b>DEPENSES</b>	
Equipements	12 240 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>12 240 €</b>
<b>RESSOURCES</b>	
La commune	7 344 €
Subvention PAT	4 896 €
<b>Total des ressources</b>	<b>12 240 €</b>

La commune sollicitera une subvention dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux. La subvention pourrait s'élever à 40 % du coût TTC soit 4 896 €.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuvent l'estimation du projet à 12 240 € TTC.
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter au titre de l'appel à projet dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux, une subvention de 4 896 €.
- Approuvent le plan de financement du matériel qui a été précisé ci-dessus.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et le charger de régler toutes les formalités utiles.

## **8 - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENEDIS - Chemin Communal, lieu-dit « La Bonne Dame » pour alimenter les trois futurs projets éoliens**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et de l'amélioration de la qualité de desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS va entreprendre des travaux pour alimenter les trois futurs projets éoliens.

Travaux projetés :

- Tranchée sur le domaine public sur le chemin communal (14 000 m), lieu-dit « La Bonne Dame » pour déposer un câble HTA (~20 KV) en 3 x 240 de section entre le Poste Source de TIVERNON et le futur producteur d'énergie électrique proche de la commune de NEUVILLE-AUX-BOIS soit une distance d'environ 17 Km de terrassement à réaliser.
- Pose d'armoires de coupure type AC2M HTA dans le but de raccorder un producteur en électricité.

ENEDIS apportera une attention particulière aux réseaux de drainage existants.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Patricia ALLIBE, Daniel DAUVILLIER) et 5 voix CONTRE (Julia VAPPEREAU, Thierry GIRAULT, Sandrine JAMBUT, Valérie LAURIN, Jean-Louis RICHARD) :**

- Autorisent Monsieur Le Maire à signer les conventions de servitude de passage avec ENEDIS - Chemin Communal lieu-dit « La Bonne Dame » pour alimenter les trois futurs projets éoliens et tous les actes et documents afférents à cette affaire.

## **9 - DIVERS**

### **Informations Conseil Municipal**

Monsieur Patrick HARDOUIN, cède la parole à Monsieur Raoul MARTINS pour la présentation du dispositif PRAN :

### **DISPOSITIF PRAN - Pour un Retour dans les Associations Neuvilleuses**

Monsieur Raoul MARTINS, informe les membres du Conseil Municipal que la commission Sports et Culture en réunion du 07/06/2021, a validé le dispositif PRAN (Pour un Retour dans les Associations Neuvilleuses).

Le dispositif PRAN est destiné aux - de 26 ans neuvilleux(es) qui prennent une adhésion au sein d'une association neuvilleuse (liste annexée à notre communication) à la rentrée de septembre 2021.

L'aide apportée par la municipalité est de 15 euros à déduire du montant de la cotisation demandée par l'association.

Cette aide est cumulable pour une adhésion dans plusieurs associations.

#### **2 cibles ont été identifiées :**

- ✓ Les associations
- ✓ Les neuvilleux

#### **Les conditions d'attribution de l'aide de 15€ (à vérifier lors de l'adhésion)**

- Être neuvilleux(es)
- Être âgé de - de 26 ans
- Adhérer entre le 15 juin et 31 octobre 2021

#### **Les conditions d'obtention de l'aide pour les associations**

- Être référencée dans la liste des Associations neuvilleuses éditée par la Mairie
- Date de création de l'association avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Remplir le tableau récapitulatif produit par la Mairie de Neuville aux Bois (voir modèle)
- Envoyer le tableau à M. Le Maire avant le 6 novembre 2021.

### Mode d'emploi

La déduction de l'aide de 15 € se fera lors de l'inscription en déduction du prix de la cotisation annuelle !

La totalité des aides déduites sera reversée à l'Association en janvier 2022 (si toutes les conditions ont été respectées).

Monsieur Raoul MARTINS précise qu'un mail a été adressé à toutes les associations potentiellement concernées par ce dispositif le 24/06/2021 accompagné d'un courrier précisant les conditions d'attribution de l'aide de 15 € ainsi que d'un tableau à compléter pour le recensement des bénéficiaires (le tableau doit être transmis à la Mairie pour le 06/11/2021).

Monsieur Patrick HARDOUIN indique que le dispositif PRAN s'adresse à toutes les associations sportives et Culturelles qui ont été répertoriées.

Contrairement au PASS'SPORT mis en place par le Ministère chargé des Sports qui est soumis à condition de ressources, le PRAN s'adresse à tous les adhérents Neuvilleois de moins de 26 ans, sans condition de ressources.

A la question de Madame Virginie PARADINAS, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les neuvilleois qui pratiqueraient plusieurs activités sportives et culturelles bénéficieront du dispositif PRAN pour chacune de leur adhésion ou licence.

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne qu'il a cœur que l'activité des associations reprennent et par le dispositif PRAN, favoriser le retour des adhérents.

Il précise également que le forum des associations sera organisé le 04/09/2021.

### **PLAN CANICULE 2021**

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Madame Marie-Noëlle MARTIN.

Elle rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont été destinataires d'un mail le 21/06/2021 accompagné d'un planning à compléter leur demandant leurs disponibilités en juillet/août 2021 (à vérifier avec Marie Noëlle) au cas où il s'avérerait nécessaire d'organiser des permanences si le Plan CANICULE 2021 était déclenché.

### **Convention de partenariat entre la Commune de Neuville-aux-Bois et l'Union Commerciale et Artisanale**

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que le 07/06/2021, une convention de partenariat entre la Commune de Neuville-aux-Bois et l'Union Commerciale et Artisanale a été signée.

Cette convention a pour objectif d'engager les deux parties dans la mise en place d'un projet d'accompagnement à la digitalisation pour les commerçants et les artisans pour une visibilité numérique plus importante.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les commerçants. Ils sont favorables à la mise en œuvre de ce dispositif.

## Questions diverses

14 juillet 2021

A la question de Madame Sandrine JAMBUT, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que compte tenu de la pandémie COVID, il faut être raisonnable, il n'y aura donc pas de repas « Républicain ».

La cérémonie, en extérieur, est maintenue. Le président de l'Harmonie Municipal a confirmé la présence d'une vingtaine de musiciens.

Des animations ludiques seront organisées dans le parc de la Salle des Fêtes.

### Point sur les campagnes de vaccination à Neuville-aux-Bois

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du conseil municipal que la Commune de Neuville-aux-Bois a été très active dans l'organisation des campagnes de vaccination sur son territoire.

A Neuville-aux-Bois, la première et seconde campagne, organisées en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret, ont permis la vaccination de 116 personnes.

La troisième campagne, organisée en partenariat avec la Préfecture et les Sauveteurs Secouristes de France, a permis l'inoculation de 977 doses de vaccin sur le 1 000 prévues.

A compter du 30/06/2021, une nouvelle campagne débute. Initialement prévue sur 4 jours, la vaccination sera concentrée sur 3 jours (Mercredi 30/06, Jeudi 01/07 et Vendredi 02/07/2021).

Monsieur Eric AUBAILLY précise que les créneaux de vaccinations du Mercredi 30/06 sont déjà complets. En revanche, les créneaux des 1<sup>ers</sup> et 2 juillet 2021 peinent à se remplir. S'il n'y a pas assez volontaires à la vaccination, ces créneaux pourraient être supprimés. Avec la fin des épreuves du Brevet des collèges et des épreuves du BAC, il faut espérer l'inscription de nombreux adolescents.

Madame Marie-Noëlle MARTIN pense qu'il faut attendre la semaine prochaine pour avoir plus de visibilité.

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à remercier le Conseil Départemental du Loiret, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme ainsi que les élus et bénévoles qui ont contribué au bon déroulement des campagnes de vaccination à Neuville-aux-Bois. Il est formidable de constater qu'à chaque fois qu'il est fait appel aux Neuvilleois, ils répondent présents.

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne que le Conseil Départemental du Loiret et la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme ont plébiscité le très bon accueil reçu à Neuville-aux-Bois.

### REZO POUCE

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du conseil municipal qu'un emplacement a été réservé, ce lundi, aux agents du PETR, pour la présentation du dispositif « Rézo Pouce » à la population Neuvilleoise. Il a reçu les remerciements quant à la qualité de l'accueil reçu à Neuville-aux-Bois.

Force est de constater qu'à Neuville-aux-Bois, nous savons recevoir » conclue-t-il.

*L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 21 H 16.*



Le Maire,

Patrick HARDOUIN